



COMITÉ FRANÇAIS POUR  
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

---



# PLURI-ACTEURS, CHANGEMENT SOCIAL ET APPROCHE TERRITORIALE

Conférence-débat  
Jeudi 8 octobre 2015

Auteurs : Emilie Leroux et Agnès Belaid (CFSI)

Avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement  
et de la Fondation Abbé Pierre



## NOS PARTENAIRES

---



Le Programme Coopérer autrement en acteurs de changement (CAAC) est mis en œuvre avec l'aide financière de l'Agence française de développement et de la Fondation Abbé Pierre.

Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ces partenaires.

# SOMMAIRE

---

<b>NOS PARTENAIRES.....</b>	<b>2</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>SESSION 1 : DE L'ÉVOLUTION DES CONTEXTES A L'ÉVOLUTION DES PRATIQUE.....</b>	<b>7</b>
Présentation du contexte de la coopération internationale .....	7
Les évolutions et repositionnements au sein d'une structure syndicale engagée aux niveaux national et international .....	8
Discussion : comment le programme CAAC et les membres du CFSI prennent-ils en compte ces nouveaux enjeux ? .....	10
<b>SESSION 2 CHANGEMENT SOCIAL ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES A PARTIR D'UNE DEMARCHE PLURI-ACTEURS.....</b>	<b>12</b>
Présentation des dynamiques, articulations et tensions entre les acteurs publics économiques et de la société civile (associatif et économie non marchande) dans l'optique de changement social et de lutte contre les inégalités .....	12
Le droit, vecteur de solidarités entre acteurs sociaux, syndicaux, politiques et économiques au Vietnam et en France pour les femmes migrantes.....	14
Discussion : Comment lier les objectifs sociaux (réduction des inégalités, respect des droits) et les objectifs entrepreneuriaux (rentabilité) ? Quelle place pour chaque acteur ? Quelles démarches pluri-acteurs contre les inégalités ? .	17
<b>SESSION 3 : DE L'AIDE À L'INTERDÉPENDANCE : LA COOPÉRATION DE TERRITOIRE À TERRITOIRE .....</b>	<b>19</b>
Présentation du renouvellement des pratiques de coopération par les Conseils départementaux. Quels apprentissages ? .....	19
D'une coopération décentralisée institutionnelle à la construction de liens entre territoires (Préfecture de Kindia en Guinée et Conseil départemental de Loire Atlantique).....	21
Discussion : Vers une coopération de territoire à territoire pour une solidarité internationale renouvelée .....	23
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>24</b>
<b>PARTICIPANTS CFSI.....</b>	<b>26</b>

## PREAMBULE

Le programme « Coopérer autrement en acteurs de changement (CAAC) » interroge le CFSI et ses membres sur l'évolution des pratiques et modes de faire au regard des évolutions contextuelles.

Cette conférence s'adresse aux membres du CFSI. Elle a pour objectif d'approfondir la réflexion collective autour de thématiques d'intérêt commun « le pluri-acteurs et le changement social » et « l'approche territoriale » au regard des deux axes stratégiques, présentés ci-dessous, fils conducteurs du programme.

Des exposés théoriques sont illustrés par les expériences des membres du CFSI en vue de cadrer des temps de débats qui permettent de s'interroger sur :

- Le sens de « Coopérer autrement », cette notion est ancienne et il convient de réfléchir sur les enjeux de l'adaptation de nos pratiques au regard des contextes,
- Les démarches pluri-acteurs dans la recherche de changement (lutte contre les inégalités et respect des droits),
- Les enjeux des coopérations de territoires à territoires pour les acteurs de la solidarité internationale.

### Axe 1 : Des acteurs pluriels contre les inégalités

Les pouvoirs publics (centraux et décentralisés), le secteur privé marchand et les acteurs associatifs ont des intérêts particuliers divergents. Ils peuvent néanmoins, grâce à la **concertation et à la collaboration de type « pluri-acteurs »** concevoir et mettre en œuvre des actions de réduction des inégalités et de respects des droits humains.



## **Axe 2 : D'une solidarité basée sur l'aide à l'interdépendance des territoires**

Au nom d'une interdépendance entre les réalités affrontées par les uns et par les autres, ici et là-bas et d'une vision partagée sur les contextes, les enjeux et les solutions, la solidarité internationale cherche à **mettre en coopération des territoires** français et des territoires dans les pays partenaires.



## INTRODUCTION

---



**Yves Le Bars, Président du CFSI**

Yves Le Bars, Président du CFSI rappelle que cette journée de réflexions à destination des 20 membres du CFSI, s'inscrit dans le **Programme Coopérer en acteur de changement « CAAC »** qui vise à nous interroger sur nos pratiques et à innover selon les marqueurs définis dans le cadre stratégique du CFSI : **mieux relier l'économique et le social, promouvoir le socle des droits, favoriser une approche par les territoires, parier sur le pluri-acteurs et la concertation et favoriser la mise en réseau.**

La journée **s'articule autour des deux axes stratégiques** suivants : « Des acteurs pluriels contre les inégalités » et « **D'une solidarité basée sur l'aide à l'interdépendance des territoires** ».

Cette journée de réflexions a été préparée et animée par **Marc Lévy** membre du **Comité d'orientation stratégique** du programme CAAC. Nous le remercions chaleureusement pour son appui !



**Marc Lévy, Directeur de la Prospective, GREM**

Merci à tous les intervenants et participants pour la richesse de vos contributions !

# SESSION 1 - DE L'ÉVOLUTION DES CONTEXTES A L'ÉVOLUTION DES PRATIQUE

---

## Présentation du contexte de la coopération internationale

**Henry de Cazotte<sup>1</sup>, Direction générale de la mondialisation, du développement et du partenariat, Ministère des Affaires étrangères**



*« Les Etats ont osé ce programme très ambitieux, il faut maintenant que nous osions ! »*

M.de Cazotte présente le **nouveau cadre de développement durable universel** pour les 15 prochaines années, que sont les Objectifs de Développement Durable (ODD) et a rappelé que :

- à la différence des OMD, les ODD sont l'aboutissement **d'un processus réellement participatif** (dialogue mondial où 5 millions de personnes ont voté en ligne sur « myworld2015.org », dialogue national en France lancé par les Assises du développement et de la solidarité internationale suivi de nombreuses consultations) ayant fait l'objet de **nombreuses négociations** entre pays durant près de 3 ans ;
- qu'il s'agit d'un **agenda universel inclusif et négocié** par les Nations Unies : les ODD concernent les 193 pays signataires et pas uniquement les pays dits « du Sud » ou « en développement » comme les OMD (qui reflétaient une vision du « Nord » sur le « Sud » et où les Etats du « Nord » s'engageaient à financer ce que les Etats du « Sud » devaient faire) ;
- ils s'articulent autour de **16 objectifs + le 17ème** concernant les moyens de mise en œuvre (financement, technologie) déclinés en 169 cibles. Le 1er bloc des ODD est lié aux questions de pauvreté (révision et améliorations des OMD sociaux), un 2<sup>nd</sup> bloc relatif à **l'économie, l'industrie, les infrastructures et l'énergie**, un 3ème bloc relatif aux questions « territoriales ou **d'écosystèmes** », un 4<sup>ème</sup> bloc lié « aux institutions, à la gouvernance, justice et paix ». Le climat est un l'un des objectifs (n°13) mais est aussi présent de façon transversale ;
- l'adoption à New York lors de l'Assemblée générale des Nations unies a révélé une **forte appropriation** (présence notamment des grandes entreprises internationales) ;
- la **mise en œuvre opérationnelle** relève de chaque pays : chacun doit utiliser les ODD comme cadre de référence et **d'ancrage stratégique**. En France, une campagne de communication et d'éducation (le Ministère de l'Écologie, devrait prendre le leadership en assurant un rôle interministériel) ;
- tous les acteurs sont de façon égale **partie prenante de la mise en œuvre effective des programmes d'actions**, la société civile peut/doit interpeller ses institutions sur la mise en œuvre des ODD au niveau local et domestique ;

---

<sup>1</sup> Henry de Cazotte, engagé dans les négociations internationales sur l'agenda du développement durable depuis 4 ans, a notamment été l'adjoint du Coordonnateur exécutif de la Conférence Rio+20 (juin 2012) puis Coordinateur de la mission gouvernementale française post 2015 AFD/MAE.

- les ODD impactent également sur les modes de travail, avec la nécessité de **coalitions d'acteurs pour ce grand partenariat global renouvelé**, chaque acteur doit être responsable afin d'aligner des intérêts pour le bien commun ;
- les ODD vont impacter sur la stratégie de l'AFD, des institutions, (la DGM va s'appeler la Direction du Développement durable), la diplomatie du développement durable va se poursuivre avec un guide pour le développement de ses activités ;
- les ODD incluent un processus de suivi/évaluation annuel et plus approfondi tous les 4 ans sur la base d'un reporting fait par chaque pays et regardé par les pairs afin d'évaluer les changements.

## Les évolutions et repositionnements au sein d'une structure syndicale engagée aux niveaux national et international

**Jean-Jacques Guigon, Conseiller Confédéral « Afrique », Confédération Générale du Travail (CGT)<sup>2</sup>**

**« Le panneau « Solidarité internationale » ne saurait être celui du « sens unique », mais bien celui de la voie à double sens ! »**



L'objet de la communication est de présenter les évolutions du militantisme « international ». La CGT fête en 2015 ses 120 ans, les évolutions ont été le fait de décisions le plus souvent prises lors de Congrès.

**Alliances CGT et associations.** Concernant la période plus actuelle, l'évolution logique et militante de la CGT vient de la double conviction que **seul le syndicalisme**, de la CGT et ses 700 000 adhérents, et la Confédération Syndicale Internationale et ses 173 millions d'adhérents, **n'arrivera pas à peser ni sur les enjeux**, ni sur le rapport de force contre la financiarisation à outrance du monde et ni sur le cassage de la planète. **Seules, les ONG n'y arriveront pas non plus.**

Ainsi, au-delà d'une solidarité syndicale internationale omniprésente, la CGT s'investit dans le champ plus global de la solidarité internationale et est passée du « dire » au « faire », l'investissement de la CGT dans les Programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) au Congo, en Guinée et en Tunisie, ainsi que l'adhésion au CFSI en sont des démonstrations. Autres exemples développés : (i) le développement d'actions sur le VIH/Sida en entreprise en collaboration avec l'association AIDES où les compétences et expertises de chacun ont été déterminantes, (ii) la question des annulations de dette et l'implication de la CGT sur plusieurs processus « contrat de désendettement et de développement (C2D) », en Afrique.

Le contexte actuel rend indispensable les **coalitions d'acteurs**, comme évoqué par M. de Cazotte. **Bernard Thibault**, représentant des travailleurs au Conseil d'Administration du BIT, l'a bien expliqué : « L'ambition affichée par les ODD n'en devient que plus essentielle pour

<sup>2</sup> La présentation a été co-préparée avec Mariannick Lebris, chargée de la zone Asie / Pacifique et de la formation syndicale, Marie-Christine Naillod, chargée des Amériques et du dossier Coopération au Développement et Renata Tretiakova, responsable de la gestion des projets européens et internationaux.

renouer avec le progrès social au niveau planétaire. Elle suppose une volonté politique déterminée, ce qui semble manquer dans de nombreux pays. Sur la méthode, **la question de l'association des différents acteurs apparaît cruciale et la concertation doit être renforcée**».

Ainsi, la CGT s'engage à investir le champ des ODD, tout en restant lucide et en se positionnant comme généraliste et facilitatrice notamment pour que les militants syndicaux du « Sud » soient mis en lien avec les ONG.

Parmi les obstacles à ce travail commun, il y a des obstacles objectifs qui relèvent de **cultures syndicales et associatives différentes** et qui se traduisent souvent par des préjugés. Par exemple en RDC, avant qu'un dialogue et une confiance s'établissent entre acteurs réunis pour parler des questions de dettes, les perceptions étaient les suivantes :

- Les ONG : « Vous les syndicats soit vous êtes dans la mangeoire du pouvoir ou des opposants trop violents, on ne peut pas travailler avec vous ».
- Les syndicats : « Vous les ONG vous n'avez aucune légitimité, vous n'êtes élues par aucun congrès et vous n'êtes pas représentatives ! ».

**Le travail décent.** La question du **travail décent** est au cœur du problème de « l'usine mondiale », l'une des composantes du « village mondial ». L'accès à la nourriture, à la santé, à l'éducation, à la dignité passe essentiellement par le travail décent dans les villes et les campagnes. Le travail décent, c'est :

- l'exigence de **l'emploi de qualité**, où le travailleur ne met pas en péril sa santé et où ses revenus de travail assurent une existence digne à sa famille,
- le travail déclaré garantissant la stabilité de revenu et permettant aux travailleurs de bénéficier de **la protection sociale** en cas de soucis de santé, de chômage et de vieillesse,
- c'est **le respect des droits fondamentaux des travailleurs** : la liberté de se syndiquer, la non-discrimination au travail, l'absence de travail forcé et du travail des enfants,
- c'est quand les travailleurs ont « voix au chapitre », quand l'employeur accepte de **réelles négociations collectives** avec les syndicats et quand ces négociations aboutissent au progrès social.

**Pourquoi la Solidarité Syndicale Internationale ?** Il s'agit d'une solidarité adressée au monde du travail au sein du « village mondial » qui a vu sa population multipliée par 7 en un siècle, ce qui amène à une réflexion et à des actions mieux **partagées** sur l'approche du travail.

**Pourquoi la Coopération au développement ?** Le développement des pays dits du « Sud » passe obligatoirement par une prise de conscience des pays du « Nord », à savoir que continuer à nous développer, sans **entraîner avec nous les pays du « Sud »**, est un non-sens, qui conduira tout le monde à la catastrophe.

La nécessité impérieuse de plus et **mieux construire syndicalement ensemble**, réfléchir ensemble, lutter ensemble apparaît pour la CGT de plus en plus incontournable, par exemple notamment face aux nombreuses délocalisations. Comment résister à ce mouvement si ce n'est en organisant la solidarité et des actions communes avec les travailleurs et les syndicats de ces pays ? La solidarité syndicale internationale est **un principe, une valeur, mais c'est** aussi le meilleur de nos outils si elle **s'exerce dans les deux sens**, preuve de notre destin commun. **Beaucoup d'expériences réussies se développent ailleurs**, nous devrions davantage en tenir compte dans la définition de nos orientations. **Un des handicaps, c'est que bon**

nombre de salariés d'ici et de là-bas se désintéressent de ces questions, sont poussés au repli sur soi et à la peur de l'autre, quand ce n'est pas la haine de l'autre.

Dans la solidarité syndicale internationale, il ne saurait y avoir dans la durée un donneur (toujours le « Nord ») et un receveur (toujours le « Sud »), mais par des actions, des initiatives ou des combats communs (ou en parallèle) uniquement **deux gagnants, l'un avec l'autre, l'un grâce à l'autre**. Mais cette solidarité syndicale internationale a ses propres limites, c'est pourquoi la CGT a affirmé sa volonté de se rendre plus disponible au-delà du cercle syndical pour **travailler, militer et gagner en actions et en partage, avec un nombre croissant d'ONG ou de faitières**. Cela se concrétise par exemple à travers le projet actuel intitulé « la santé et la sécurité au travail dans l'industrie de la banane » et appuyé par le CAAC.

## Discussion : comment le programme CAAC et les membres du CFSI prennent-ils en compte ces nouveaux enjeux ?



Le programme CAAC est bien une **déclinaison opérationnelle des ODD** :

- **Universalité** : le CAAC à travers les opérations pilotes portées par les membres, met en lien des acteurs de territoire à territoire.
- **Pluri-acteurs** : le CAAC cherche à démontrer que les organisations de la société civile, les pouvoirs publics et les acteurs économiques peuvent travailler ensemble.
- **Croissance inclusive et durable** : la question de la lutte contre les inégalités est au cœur du programme.
- Les ODD combinent **les échelles nationales et internationales**, le CAAC prend également en compte les changements d'échelles, volonté d'agir sur les politiques publiques.
- **La dignité** : le respect des droits humains et l'approche par les droits est une porte d'entrée du programme.

Concernant la **prise en compte des ODD**, des interrogations reviennent :

- Les ODD ne suffisent pas : ils visent 169 cibles mais oublient des secteurs, comme la culture et le patrimoine. Ils ne prennent pas en compte les facteurs explicatifs et **critiques des inégalités**. Face aux ODD, il faut également se référer à d'autres textes plus complets et précis.
- Les statistiques restent des défis pour de nombreux pays, comment pourront ils suivre les changements ?
- Comment les ONG peuvent-elles participer à la mise en œuvre des ODD alors qu'en même temps, le gouvernement baisse l'Aide publique au développement ? Que l'AFD change de statut sans concertation ?

- Quels liens faire avec la Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement ? Que faisons-nous sur la financiarisation du monde ? La mobilisation n'a pas été à la hauteur.
- Les syndicats ont beaucoup œuvré pour la prise en compte du travail décent, mais comment mettre en œuvre un programme si ambitieux et que faire si les Etats se départissent de leurs responsabilités au profit des acteurs privés ? Seuls les syndicats peuvent pénétrer au sein des entreprises, d'où la nécessité d'alliances entre OSC de différentes natures. La question des travailleurs informels se pose aussi avec acuité dans beaucoup de pays. Comment les accompagner ?
- Les ODD permettent de justifier et légitimer les actions, mais ce n'est pas contraignant, comment mobiliser les collectivités locales ?

Concernant **le pluri-acteurs** :

- Il faut faire une analyse partagée des causes de la pauvreté et des inégalités et avoir des relais avec les structures d'éducation.
- L'ODD 8 reprend des notions contradictoires « croissance forte, partagée » et « travail décent » : c'est un compromis. Et dans le CAAC, nous travaillons avec de nouveaux acteurs (entreprises par exemple) : où placer le curseur ? Quelles sont les limites que l'on se fixe par rapport à ces compromis pour qu'ils ne soient pas compromettants ? Vers quel acteur allons-nous le plus aller ? Quelle priorité : économique ? sociale ?

Concernant **l'universalité** :

- Il faut se réinterroger sur les causes et les enjeux communs à partir des réalités ici et là-bas, c'est un axe du programme CAAC, et c'est tout à fait pertinent, par exemple, sur des sujets d'actualité comme la migration, les réfugiés.



## SESSION 2 CHANGEMENT SOCIAL ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES A PARTIR D'UNE DEMARCHE PLURI-ACTEURS

---

### Présentation des dynamiques, articulations et tensions entre les acteurs publics économiques et de la société civile (associatif et économie non marchande) dans l'optique de changement social et de lutte contre les inégalités

Michel Doucin<sup>3</sup>, Conseiller diplomatique, Conseil économique, social et environnemental

« Comment ne pas produire que de l'eau tiède dans une concertation pluri-acteurs ? »



Michel Doucin a commencé son intervention par une petite provocation en interrogeant *les conditions du dialogue pluri-acteurs, notamment* lorsqu'une catégorie d'acteurs dénie à une autre son droit à être écouté, illustrant son propos par le refus de Coordination Sud de participer à la plateforme sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE)<sup>4</sup> car elle ne voulait pas être associée à un dialogue avec des organisations patronales.

**Gérer la diversité des acteurs.** Le CESE a été créé en 1925, à l'époque du Cartel des gauches, comme instance de dialogue entre patronat et syndicats, ce qui représentait un défi et une avancée importants à cette époque de grande crise économique propice aux postures radicales. Ce n'était pas simple (7 ans plus tôt avait eu lieu la révolution d'octobre 1917), car l'idée qu'il ne devrait plus y avoir d'entreprises privées un jour était forte. Le CES a été supprimé par le gouvernement de Vichy puis rétabli à la Libération, étant inclus dans le programme de la Résistance. Quelques associations, plutôt représentant les familles, l'ont intégré à ce moment où se posait la question du repeuplement de la France. En 2008, le gouvernement du Président Sarkozy, qui tendait la main à la société civile, a réalisé une réforme constitutionnelle qui a ouvert le CES à d'autres associations et notamment à un groupe d'associations environnementaliste (le CES devient à ce moment le Conseil économique, social et environnemental, CESE). Mais il en comprend d'autres type comme ATD Quart Monde, la Fédération des auberges de jeunesse, les Scouts, etc. mais pas encore de représentants du monde des ONG des solidarité internationale (SI), à l'exception de la Fondation de France<sup>5</sup>. Ce rappel historique permet de définir le CESE comme une institution

---

<sup>3</sup> Michel Doucin a été Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme (2005-2008), Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), Secrétaire générale de la Plateforme RSE et conseiller diplomatique du Président du Conseil économique, social et environnemental (CSE).

<sup>4</sup> Cette espace est née d'une démarche collective des organisations patronales et des organisations très engagées, l'ORSE, des syndicats, des chercheurs et des ONG.

<sup>5</sup> Coordination Sud est candidate pour rentrer au CESE fin 2015.

de dialogue pluri-acteurs sur le champ large de l'économie, du social et du développement durable, mais qui peine à franchir les lignes rouges qui se sont progressivement formées en France sur le rapport société civile/monde de l'entreprise.

**Limites de la concertation pluri-acteurs.** Les positions tranchées, notamment des syndicats comme la CGT et FO, font qu'il existe des **sujets tabous** sur lesquels il serait vain de rechercher des consensus, même sur des minima. C'est une des difficultés du CESE : exercer un rôle de conseil éclairant les décisions du gouvernement en évitant de produire des compromis lénifiants, ce que certains appellent de « l'eau tiède ». De ce fait, certains sujets sont refusés ou bien ils sont traités sans parvenir à être adoptés, comme en 2014, le rapport sur l'état de la France, qui est un bilan de la situation économique et sociale du pays et qui n'a pu être voté en raison de divergences.

**Tirer parti de la concertation pluri-acteurs.** Sur d'autres **sujets**, ceux qui ne touchent pas aux aspects traditionnels et institutionnalisés de la relation du monde du travail et de l'entreprise, le CESE produit des rapports et analyses très riches. Concernant les réflexions qui portent sur le champ de la pauvreté en France, certains membres apportent une créativité réelle et des informations qui permettent un vrai débat débouchant sur une réflexion collective qui est ensuite portée au gouvernement. Une des difficultés est ensuite le traçage des propositions du CESE retenues dans les lois, compte tenu de la multiplicité des instances consultatives rattachées à chaque ministère. Mais, il est largement reconnu que, sur des sujets **non traités** par ces instances spécialisées dont les ordres du jour sont définis par les ministres et sont de ce fait limités, **le CESE peut avoir une vraie valeur ajoutée**. Par exemple cette année, le CESE a beaucoup travaillé et de façon constructive sur la transition énergétique et le climat. Ceci a été possible par une évolution du positionnement des acteurs écologiques qui ont réussi à trouver leur place et la manière de dialoguer notamment avec des acteurs qui les rejettent habituellement. La chaise vide est toujours regrettable, car le dialogue est toujours enrichissant, même si les divergences semblent insurmontables. Quand on dialogue, on arrive au moins à mieux comprendre l'adversaire et à faire tomber certains préjugés. Les échanges au CESE ont même pu aboutir à des consensus sur des questions sensibles comme l'industrie automobile et l'avenir du transport urbain. La diversité des propositions a fortement nourri le projet de loi sur la transition énergétique.

Le CESE a une autre activité : **transformer une relation post-colonialiste en une relation internationale**. Les ex-colonies françaises ont souvent dupliqué nos institutions y compris celle des Conseils économiques et sociaux. Ils sont assez nombreux dans ces pays et sont très variés dans leur fonctionnement, selon notamment la réalité de l'existence de la liberté syndicale et de la liberté associative. Depuis 2004, le CESE français estime que le réseau des CES des pays de la Francophonie est un espace particulièrement intéressant pour insuffler un esprit de démocratie sociale; **d'où** la constitution d'un réseau intitulé Union des CES de la Francophonie : UCESIF. Chaque CES est un cadre de dialogue qui permet des discours alternatifs à celui de l'Etat et enrichit le fonctionnement politique du pays. En 2014, un travail de fond a été fait sur les questions « que signifie la protection sociale universelle quand le budget social de l'Etat est inférieur à 1 % du PIB ? », « Comment sortir des modèles portés par les organisations internationales et de leurs outils et faire face aux réalités que rencontrent ces pays ? ». Cette réflexion a encouragé plusieurs CES à s'investir dans les forums nationaux créés sur l'objectif de se doter d'un socle de protection sociale universelle, en y apportant une pensée décalée. La même démarche a été lancée sur les enjeux du changement climatique, avec une série de séminaires et colloques depuis mai.

## Le droit, vecteur de solidarités entre acteurs sociaux, syndicaux, politiques et économiques au Vietnam et en France pour les femmes migrantes

Patricia Huyghebaert, GRET



*« L'opération pilote est basée sur des « aller/retour » entre la France et le Vietnam.*

*Elle permet ainsi d'enclencher une réflexion sur notre positionnement et de passer d'interventions techniques vers des projets davantage liés à la mondialisation, à l'interdépendance entre des enjeux et des problèmes ici et là-bas en lien avec des secteurs intégrés à l'économie mondialisée. Cela interpelle notre légitimité d'acteur du « Nord » au « Sud ».*

Ce projet a été monté en partenariat avec la CGT et en association avec Batik International. Il s'agit non pas de présenter l'ensemble du projet, qui vient de commencer et sur lequel, il n'y a pas assez de recul, mais de présenter la réflexion que le GRET a menée avec la CGT en amont pour contribuer au débat sur les démarches pluri-acteurs dans la recherche du changement.

**Au Vietnam :** De nouveaux enjeux de développement dans un monde qui évolue très vite. La croissance économique rapide (passage d'un pays pauvre à un pays dit « à revenus intermédiaires » en 2010) entraîne de nouveaux problèmes de développement / des inégalités qui se creusent. Pour soutenir cette croissance portée par une industrie exportatrice et en s'appuyant sur une main d'œuvre abondante, le pays a encouragé depuis 20 ans le développement de Zones Industrielles (presque 300) et de zones franches en zone péri urbaines. Ce développement et l'adhésion à l'OMC en janvier 2007 ont entraîné de fortes migrations internes (des campagnes vers les villes) provenant majoritairement de zones rurales, en particulier de femmes. Par exemple, à Vinh Phuc, au Nord d'Hanoï (là où le GRET travaille depuis 20 ans), la moitié des ouvriers viennent des zones rurales et 79 % sont des femmes. Les ouvriers sont massivement des jeunes filles seules qui migrent pour des raisons économiques et/ou qui sont envoyées par leurs familles pour travailler dans des usines (secteur textile, téléphonie mobile). Elles constituent une main d'œuvre malléable et docile et sont peu insérées socialement, peu informées de leurs droits et des services à leur disposition, elles vivent dans des conditions très précaires (logements ouvriers chers et indécents, conditions de santé / santé sexuelle et reproductive difficiles, travail : heures supplémentaires non rémunérées, faibles salaires, licenciements abusifs...). Elles ont des **connaissances limitées sur leurs droits** (droit à des conditions de travail décentes, droit à l'information, droit à l'aide juridique, etc...) et des **difficultés à s'organiser, à se syndiquer**, pour défendre leurs droits de façon solidaire.

La question se pose également vis-à-vis des femmes qui migrent en France pour des raisons économiques. Ces migrantes des pays tiers (hors UE), souvent isolées, viennent en France pour travailler et non pas en raison du regroupement familial comme par le passé.

**Comment améliorer les conditions de vie et de travail de ces jeunes femmes ouvrières et lutter contre des inégalités socio-économiques et de pouvoir ? La nécessité d'une démarche pluri-acteurs.** En tant qu'ONG de développement, le GRET travaille à l'amélioration de conditions de vie de ces jeunes femmes en travaillant hors

*entreprises* (cf. le projet « Phu-Nu » avec Batik International en faveur de l'insertion socio-économique de ces jeunes femmes au Vietnam). Mais très vite, la question de l'amélioration des conditions de travail s'est posée car ces dernières sont liées aux conditions de vie et réciproquement (ex. salaire, santé, logement...). Pour améliorer les conditions de travail au sein des entreprises, ce **changement doit venir de l'intérieur** et doit être porté :

- par les ouvrières concernées elles-mêmes à travers une meilleure connaissance/appropriation de leurs droits pour se protéger et se défendre sur la base du Code du travail existant ;
- dans un cadre syndical, via la représentation du personnel et les délégués syndicaux.

D'où la nécessité de sortir de relations binaires entre société civile et autorités locales et de collaborer avec d'autres acteurs :

**L'acteur syndical** : c'est un 4<sup>ème</sup> acteur qui a ses spécificités et qui ne peut pas être classé dans une des catégories suivantes : acteur politique, économique ou social. Au Vietnam, il s'agit du VGCL (*Vietnam General Confederation of Labour*).

**L'acteur juridique** : La question des **droits des travailleurs** amène à travailler avec un 5<sup>ème</sup> acteur : les **centres d'aide juridique** qui, au Vietnam, sont affiliés aux représentations syndicales. En France, il s'agit des permanences juridiques des bourses du travail affiliées aux unions locales de la CGT.

**Une pluralité d'acteurs avec des intérêts pas forcément tous convergents.** Au Vietnam, les intérêts sont hybrides. **L'Etat**, étroitement contrôlé par le Parti communiste, a d'importantes fonctions économiques (passage d'une économie centralisée et planifiée à une économie de marché tournée vers l'exportation<sup>6</sup>). Sa politique vise à maintenir des salaires assez bas pour conserver l'avantage compétitif. **Les entreprises**, à la fois vietnamiennes et régionales, sont sous-traitantes de grandes marques internationales qui recherchent la rentabilité et la productivité. Elles se plaignent de l'absentéisme des ouvrières et des grossesses. Le patronat est peu organisé. La négociation se fait surtout au niveau de l'entreprise ou de l'usine, de l'établissement. **Le VGCL** : l'acteur syndical est issu de l'économie centralisée et planifiée. A ce jour, son rôle relève plus de celui d'un comité d'entreprise que de celui d'un véritable acteur de défense des droits des ouvriers dans le dialogue social face au patronat. Il n'existe pas de syndicats indépendants et les mécanismes internes aux entreprises de désignation de délégués du personnel sont peu utilisés par les ouvriers. **Les associations** : des ONG locales commencent à porter la voix des populations, avec une distance critique vis-à-vis de l'Etat et du business lorsqu'il nuit aux droits des citoyens. L'affiliation des membres se veut militante. Certaines associations mènent des **actions d'information juridique** sous l'ombrelle d'associations de masse (ex. VGCL et Union des Femmes, Union des Jeunes etc.). Il existe aussi des **centres de consultations juridiques** relevant des associations de masse (ex. VGCL et Union des Femmes, Union des Jeunes etc.) qui ont des pratiques plus ou moins militantes pour promouvoir l'accès aux droits de façon large. Ceux spécialisés dans le droit du travail sont affiliés aux représentations syndicales du VGCL dans les provinces.

**Des intérêts parfois divergents mais un enjeu partagé autour de l'application du Code du travail.** Le Vietnam a la particularité d'avoir un Code du travail qui couvre bien les droits. Mais l'enjeu réside dans son application. Promouvoir l'application du Code du travail se fait dans un cadre institutionnel légal et formel qui est acceptable **pour les autorités**

---

<sup>6</sup> Cf. les négociations récentes relatives à l'accord Vietnam-USA Trans-Pacific Strategic Economic Partnership (TPP) et le traité de libre-échange entre le Vietnam et l'UE.

**publiques. Pour certaines entreprises**, en particulier vietnamiennes, soucieuses de leurs ouvriers, une meilleure connaissance du droit de travail par les ouvriers eux-mêmes et un meilleur dialogue social au sein de l'entreprise permet notamment de mieux prévenir les grèves. Pour le **syndicat vietnamien**, l'enjeu est de s'adapter au contexte qui évolue : les grèves et les conflits sociaux se multiplient ; les mouvements sont non organisés et le VGCL est confronté aujourd'hui à la nécessité d'adapter ses pratiques au contexte socio-économique en forte évolution. Certaines représentations provinciales sont plus ou moins progressistes. Certaines veulent davantage jouer leur rôle dans la défense des droits des travailleurs. Les **centres de consultations juridiques** ont des pratiques plus ou moins militantes pour favoriser l'accès aux droits de façon large auprès des travailleurs, certaines sont très proactives (animations de masse le soir par exemple, pour une réflexion collective et une forte mobilisation).

**La facilitation du changement repose sur l'intermédiation entre les différents acteurs concernés et passe par des alliances au « Nord » aussi. Le dialogue avec le VGCL au Vietnam n'est possible qu'avec la médiation de la CGT** en France. La CGT est de longue date en dialogue avec le VGCL (relations de coopération bilatérale et de solidarité depuis 1946). Pour le GRET c'est le partenaire légitime pour faire cette intermédiation au Vietnam ; la CGT apporte la légitimité dans le dialogue avec le syndicat vietnamien.

**Une démarche qui interpelle la posture et la nature du partenariat.** L'enjeu du projet est d'avantage de **faire évoluer la nature des coopérations par la mise en commun des pratiques plutôt que de faire un transfert de compétences du « Nord » vers le « Sud »**. Le renforcement des acteurs passe par un **effet « miroir » et complémentaire** :

- à travers l'échange d'expériences entre des pratiques d'aide juridique en faveur de travailleuses migrantes en France et au Vietnam (ici, le GRET est amené à faciliter la valorisation de ces pratiques, avec le concours de la CGT, du VGCL et de Batik international, certes dans des contextes locaux différents).
- à travers une réflexion conjointe, entre la CGT et le VGCL, autour d'enjeux partagés dans un environnement multipolaire et mondialisé, pour une action syndicale commune en faveur de ces femmes qui migrent pour travailler.

**Contribution de la CGT. Mariannick Le Bris** : le GRET nous a aidés à nous interroger sur nous-mêmes et nos pratiques. Ce projet est également l'occasion de s'engager dans une action syndicale de terrain menée conjointement par la CGT et le VGCL.



## **Discussion : Comment lier les objectifs sociaux (réduction des inégalités, respect des droits) et les objectifs entrepreneuriaux (rentabilité) ? Quelle place pour chaque acteur ? Quelles démarches pluri-acteurs contre les inégalités ?**



**Concernant les intérêts divergents au sein des processus pluri-acteurs** : Comment dans nos opérations, peut-on combiner des logiques d'entreprises, de politiques publiques et d'acteurs de solidarité ? Il faut accepter de s'inscrire dans des processus dont la réponse n'est pas écrite à l'avance (sinon on se trouve dans une logique d'affrontement). Il faut apprendre à gérer cette **instabilité** et le **temps long** que cela demande.

Certains acteurs, peuvent participer à faire avancer les débats et les négociations tout en refusant de signer le compromis final si ce dernier dépasse leur limites. Chaque acteur a des points non négociables. Pour les syndicats, il y a un arsenal de droits internationaux qui existent. **Il est important d'identifier à l'avance les lignes rouges** pour voir ensuite comment arriver à un consensus.

Pour éviter les compromis à minima et « l'eau tiède », il faut identifier des **sujets** ou les démarches pluri-acteurs sont utiles et permettent la **créativité**.

Les démarches pluri-acteurs peuvent être des leviers pour un changement **d'échelle à l'international** (diplomatie sociale : les CES).

Les relations entre les instances de négociations et de représentations démocratiques, le CESE, le Parlement, l'Etat sont complexes.

Le pluri-acteurs nécessite une **ingénierie du pluri-acteurs**. Il existe un réel savoir-faire. Pour réunir des acteurs de natures différentes, il faut identifier un enjeu commun pour commencer les discussions **et accompagner le changement dans les prises de position**. C'est ambigu et hybride. Il est nécessaire de savoir identifier des alliés dans les structures. **Il s'agit de processus long**, apprendre à se connaître, bâtir la confiance.

Travailler entre acteurs du Nord et du Sud **passer par l'identification des valeurs** de chacun. Le développement d'actions miroir en France et dans un pays du « Sud » permet d'éviter l'écueil de se positionner en « donneur de leçons » et de **renouveler ses pratiques** en France ; cela renforce aussi la **légitimité** des acteurs du « Nord » face à leurs partenaires du « Sud ».

**Quelles sont les conditions pour travailler en pluri-acteurs ?** « Il faut faire attention à l'opposition « secteur privé marchand » et « acteurs sociaux », ils sont parfois les mêmes, **la segmentation des acteurs n'est pas toujours aussi claire**. « Au-delà des valeurs, il est important de **s'accorder sur le sens des mots**, souvent entre acteurs différents, le

« jargon » est différent, et même si il est similaire, les sens peuvent être différents. Il faut **savoir s'ouvrir à la culture de l'autre et à ses représentations** ». « Il faut savoir se poser la question « quel est le lien de reproduction sociale ? La famille ? **L'enseignement ? Il faut inclure l'éducation** ».

**Les acteurs pour travailler dans des démarches de concertations doivent-ils partager les mêmes valeurs ?** Les contributions ont été diverses, révélant des approches différentes : « Ce n'est pas important de partager les mêmes valeurs, ce qui est important c'est qu'ils aient tous des **intérêts à travailler ensemble et dans un sens commun** ». « C'est fondamental notamment quand on veut **relier des acteurs de différentes natures** qui ne sont pas naturellement proches comme les migrants et les acteurs de l'ESS ». « Dans certains contextes pluri-acteurs, il ne s'agit pas de négocier ni de savoir si on partage les mêmes valeurs, **la question est de faire appliquer le droit** (droit des travailleurs par exemple) et dans ce cas, joindre les pouvoirs publics à notre démarche est indispensable pour avoir plus de poids et les mettre face à leurs responsabilités».

**Comment approcher de nouveaux acteurs ?** « Pour toucher les acteurs économiques, nous souhaitons savoir **comment ils nous perçoivent**, nous acteurs de la solidarité internationale, nous passons par des intermédiaires neutres, des chercheurs et étudiants, pour appréhender leurs perceptions **à travers un travail d'enquête** ». « Parfois, on ne peut savoir si on partage les mêmes valeurs au début du processus de concertation, on apprend à se connaître, **on recherche des valeurs communes** et des terrains d'entente ».



## SESSION 3 : DE L'AIDE À L'INTERDÉPENDANCE : LA COOPÉRATION DE TERRITOIRE À TERRITOIRE

### Présentation du renouvellement des pratiques de coopération par les Conseils départementaux. Quels apprentissages ?

Michèle Pasteur et Simon Letonturier, Assemblée des Départements de France

« Coopérer, c'est identifier des défis communs et trouver des solutions partagées »



**De la coopération décentralisée aux actions extérieures des collectivités territoriales.** L'évolution n'est pas que sémantique, elle a commencé depuis environ 10 ans et s'accélère depuis les 5 dernières années : il y a un passage de la coopération décentralisée où les collectivités agissaient en toute légitimité au niveau de territoires sur des questions de développement local large (démarche holistique) à l'action extérieure des collectivités territoriales qui, sous l'influence du gouvernement, tend à se positionner sur le champs du **développement économique**. C'est une tendance forte même si elle n'est pas partagée par tous et que les impacts observés sont actuellement limités.

Les actions extérieures des collectivités territoriales ne se limitent pas aux accords de coopération décentralisée (formels, s'inscrivant dans le temps, déclarations d'intentions sur un élément central : le territoire et ses habitants), il faut aussi prendre en compte toute une multiplicité de supports :

- Aujourd'hui, on s'oriente de plus en plus vers de la coopération thématique qui rejoint un peu la problématique économique. Les collectivités travaillent plus sur **des sujets d'intérêts ou sur des compétences** qu'elles souhaitent **partager** d'où un passage vers une approche « projet » (accords plus limités y compris dans le temps).
- De plus en plus de collectivités envisagent aussi leur action internationale comme un **échange de compétences et de pratiques** avec l'international.
- Deux éléments restent importants : **l'éducation au développement et à la citoyenneté**, et la question de la **solidarité internationale** (appui aux actions des ONG) : ils perdurent et sont peu attaqués.

**L'influence du contexte international sur les actions internationales des collectivités territoriales.** Les **tensions au niveau international** dans certaines zones posent des questions de sécurité. Dans un contexte économique et politique complexe en France, cela peut être un argument pour des collectivités locales de suspendre leurs activités. La globalisation économique induit une **focalisation croissante de l'action extérieure des collectivités** dans le **domaine économique** (pas uniquement sur des aspects de formations professionnelles ou agricoles mais aussi sur la dimension « entreprise »), cela se ressent notamment au sein des travaux de la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) qui a ouvert en juin 2015 un comité économique. La reconnaissance croissante du **fait territorial** est aussi croissante au niveau mondial : la **diplomatie territoriale s'impose** de plus en plus (cf. la démarche de localisation des ODD par le PNUD pour impliquer les acteurs territoriaux).

**Un contexte national très mouvant.** La Loi d'orientation et de programmation pour le développement et la solidarité internationale (LOPSI) de juillet 2014 est très importante car elle **sécurise juridiquement l'action extérieure des collectivités territoriales, et consacre ainsi** les collectivités territoriales comme des acteurs à part entière de la coopération internationale, au même titre que **les ONG. Aujourd'hui, il existe** cependant des inquiétudes **quant à l'avenir des coopérations des collectivités territoriales** : les contraintes budgétaires ou encore la Loi NOTRe<sup>7</sup> qui rappelle que les collectivités doivent se recentrer sur leurs compétences (même si on affirme que **l'action internationale n'est pas une compétence mais un mode d'exercice des compétences**). Ainsi, la conjonction de 4 éléments : la Loi NOTRe, la recomposition territoriale actuelle, les changements de majorité et les difficultés des **structures d'ingénierie, peuvent mettre à mal l'action internationale des collectivités** territoriales qui reste un mode de faire choisi. Cela nous oblige à changer les paradigmes **d'actions**, nous pouvons pour cela nous baser sur la LOPSI qui nous amène à coopérer sur des défis communs pour trouver des solutions partagées.

**L'ADF et l'inclusion économique et sociale des conseils départementaux.** Dans ce travail sur un nouveau paradigme, l'ADF a lancé en 2013, l'étude « Agir en coopération pour un développement local durable et inclusif<sup>8</sup> ». Les projets de coopération sur la thématique de l'inclusion économique et sociale demandent **du temps, l'ADF est donc dans un processus** à long terme bâti sur différentes phases (phase 1 : le rapport et ses préconisations). La phase 2 « TERRINCLUS » **a commencé en mars 2015, l'enjeu est de mettre en œuvre les** préconisations à travers des démarches pilotes de développement local durable et inclusif, à savoir des projets qui :

- **s'inscrivent sur des territoires.** Le territoire est ce qui est perçu comme un espace de vie et des systèmes d'acteurs dans lequel se joue le développement local,
- adoptent une **démarche pluri-acteurs** : l'Etat (aux niveaux central et déconcentré), les collectivités territoriales, les structures associatives et les citoyens,
- intègrent une approche de **développement durable (s'inscrivant dans une vision** intégrée et holistique et dépassant les problématiques thématiques pour viser le « bien-vivre » et le « bien-être » des habitants),
- se définissent comme des **projets inclusifs** auprès de populations touchées par des vulnérabilités structurelles (les jeunes, les femmes par exemple).

Les résultats espérés de TERRINCLUS (durée un an) : (i) faire progresser les coopérations sur ces thématiques en mettant en place un « DO TANK pluri-acteurs » producteurs de réflexions et de méthodes<sup>9</sup> et par la mise en place de démarches pilotes (expérimentations des préconisations au sein de projets existants) ; (ii) amener les coopérations bilatérales à **s'inscrire dans l'agenda des ODD à travers le programme ART<sup>10</sup> du PNUD.**

**L'idée est que pendant des années, la coopération visait à apporter des réponses aux besoins du territoire partenaire. Aujourd'hui, on tente de rééquilibrer le partenariat en prenant également en compte l'impact des actions pour le territoire français.**

---

<sup>7</sup> Loi NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République, Loi de juillet 2015. Elle clarifie les compétences, pose le fait que les collectivités ont des compétences spécifiques.

<sup>8</sup><http://www.departements.fr/sites/default/files/Agir%20en%20coop%C3%A9ration%20-%20%C3%A9tude%20ADF.pdf>

<sup>9</sup> Le CFSI en fait partie tandis que le GRDR et son action pilote CAAC « Les migrants, acteurs et vecteurs de l'économie solidaire » font partie de l'expérimentation.

<sup>10</sup> Appui aux Réseaux Territoriaux et Thématiques de Développement Humain.

## **Les principales préconisations qui vont être testées au sein des démarches pilotes de TERRINCLUS:**

### **Identifier des défis communs et trouver des solutions partagées :**

- Réaliser des diagnostics partagés participatifs sur les 2 territoires : ici et là-bas. Cela implique des changements de posture.
- Echanger ensemble pour trouver des solutions adaptées et s'inspirer d'autres expériences.

### **Prendre du recul et aborder les problèmes et solutions autrement sur nos territoires :**

- Question de l'impact sur les individus.
- Changements de perceptions sur les territoires et au sein des collectivités françaises en croisant des expériences et des pratiques.

### **Agir en synergie dans un partenariat pluri-acteurs :**

- Décloisonnement entre structures.
- Décloisonnement au sein des structures (l'action extérieure au service des autres services et de leurs compétences).

## **D'une coopération décentralisée institutionnelle à la construction de liens entre territoires (Préfecture de Kindia en Guinée et Conseil départemental de Loire Atlantique)**

**Elsa Cardinal, Coopération Atlantique.**



**« Face à l'absence de moyens, les acteurs du territoire sont obligés de mutualiser et de développer davantage de synergie entre acteurs. »**

### **Une association au service de la coopération du Conseil Général de Loire Atlantique.**

Dès 1987 le Conseil Général de Loire Atlantique a eu la volonté d'engager des relations de coopération au développement avec des pays du « Sud ». Il crée donc une association « Loire Atlantique Coopération » qui engage en 1987 des partenariats avec la Guinée, le Maroc puis la Tunisie.

### **D'une coopération basée sur le développement économique à une stratégie sur la gouvernance locale.**

En Guinée, le Conseil Général, la Chambre d'agriculture et d'autres acteurs économiques du territoire (surtout du secteur agro-alimentaire) ont la volonté de renouer un partenariat économique (Nantes était un grand port pendant la période coloniale). La coopération porte donc d'abord sur un projet économique (pépinière d'entreprises, structurations des agriculteurs etc.). Son évaluation relève cependant qu'il n'y a pas d'appropriation et de pérennité. Le Conseil Général réinterroge alors son approche et change de stratégie en créant en 1994 Guinée 44 avec l'idée de travailler à l'échelle du territoire de Kindia et de tous ses acteurs (non seulement ceux de la sphère agricole ou alimentaire, mais aussi ceux de l'artisanat, ou les collectivités locales naissantes et les jeunes). Jusqu'en 2003, cette phase se caractérise par l'envoi d'expertises auprès des partenaires guinéens via des

missions d'acteurs de Loire Atlantique et de Volontaires du Progrès. L'association se repositionne au début des années 2000. Dans une seconde phase, elle choisit plutôt de travailler directement à partir des compétences d'une équipe locale d'animateurs de développement local. L'enjeu n'est alors plus de renforcer les acteurs mais de les amener à travailler ensemble. C'est le passage vers un projet de développement local avec deux axes : la décentralisation et la société civile. En parallèle, en Loire Atlantique, l'éducation au développement se développe.

**Vers une association pluri-acteurs qui favorise la mise en relations d'acteurs territoriaux.** En 2009, le Conseil Général de Loire Atlantique se désengage de sa coopération avec la Guinée suite à un changement de majorité. C'est une rupture. Cela amène l'association à se questionner. Le Conseil Général prédominait dans la gouvernance même si il existait des collèges d'organisations et d'institutions, de citoyens et de collectivités territoriales : l'association était pluri-acteurs. En 2010 et 2011, les membres choisissent de ne pas se spécialiser sur une thématique mais de rester sur le territoire qu'ils connaissent, même si celui-ci s'était étendu à partir de la Préfecture de Kindia. Cette évolution du territoire guinéen s'explique notamment par les acteurs guinéens qui à partir des problématiques abordées (formation professionnelle, etc.) ont amené de nouveaux partenaires d'autres territoires à collaborer sur les activités de coopération. Cela a également entraîné l'association française à toucher d'autres acteurs en France. Par exemple, l'accompagnement des jeunes sur le territoire de Kindia a poussé l'association à identifier de nouveaux acteurs en France pour alimenter cet accompagnement. L'association se positionne comme médiateur entre acteurs, en favorisant l'implication des acteurs du territoire en France. L'hégémonie passée d'un acteur (en l'occurrence du Conseil général) n'existe plus, la collaboration entre membres se fait de façon plus égalitaire et assure une plus grande stabilité à Coopération Atlantique (les changements de majorité au sein des municipalités n'ébranlent plus l'association).

**Et qui travaille sur des enjeux partagés.** Aujourd'hui, Coopération Atlantique mène une action pilote sur « la formation et l'insertion des jeunes ruraux, Pays de la Loire-Basse Guinée : un enjeu en partage ». Cette problématique a été identifiée par les associations de jeunes guinéens qui après avoir été accompagnées sur la participation citoyenne et la structuration associative, ont souhaité que les questions de l'emploi et de la formation soient traitées compte tenu du fait qu'ils sont fortement touchés par le chômage. Coopération Atlantique a identifié de nouveaux acteurs des Pays de Loire (les Maisons familiales rurales de Sarthe et de Mayenne) et de Guinée pour mener une démarche collective entre ces territoires.

**De nombreuses dynamiques.** La coopération de territoire à territoire ne relève pas que de l'association mais de toutes les dynamiques qui naissent notamment entre acteurs qui mutualisent et s'allient sur un projet commun en France à travers Coopération Atlantique. Elle est portée par tous les membres de l'association et amène notamment à réinterroger les pratiques ici, notamment à travers les actions d'éducation au développement.



## Discussion : Vers une coopération de territoire à territoire pour une solidarité internationale renouvelée



Quel sens donner à cette contradiction : les collectivités territoriales recherchent-elles un « retour sur investissement » de leurs actions extérieures ou à travailler sur la réduction des inégalités ? **Les 2 processus sont à l'œuvre, grâce à l'ADF.** La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), **a ouvert un chantier sur l'inclusion économique** et sociale et ne travaille pas que sur les questions économiques. Il faut être pro-actif, **résister au « tout économique » et apporter de la qualité.**

Comment **articuler** la coopération de territoire à territoire, donc **le niveau local** avec des enjeux qui se jouent à une échelle nationale ? **Parfois, être acteur au niveau local n'est possible de manière pérenne que s'il y a des actions menées au niveau des politiques publiques ?** Comment relier les deux approches ?

Une attention doit être portée au **choix des acteurs** qui collaborent au sein d'un territoire et à leurs relations. La **prédominance d'un acteur, d'une collectivité** peut rendre difficile l'émergence de dynamiques pérennes.

Les **collectivités territoriales et les OSC** devraient apprendre à mieux collaborer et à **s'allier dans le domaine de la coopération internationale** notamment face aux réductions de moyens et aux évolutions du contexte. Les collectivités ne doivent plus être seulement bailleurs mais **partenaires**. **Cependant tous les acteurs n'ont pas atteints ce degré de maturité pour faire évoluer les relations.**

Au sein des dynamiques territoriales entre acteurs, la **dimension humaine** est très importante et doit être prise en considération.

**Pour un acteur local en France, s'ouvrir à l'international oblige à se réinterroger sur ses évolutions, son histoire et forcément sur ses pratiques partenariales.**



## CONCLUSIONS

---



### **Anne Françoise Taisne, Déléguée générale du CFSI**

« Le programme « Coopérer en acteurs de changement » est une anticipation des Objectifs de Développement durable (ODD). Nous travaillons à changer nos pratiques à partir de plusieurs clés : **l'universalité, l'approche pluri-acteurs, le développement durable, l'articulation entre niveaux local et national, l'approche inclusive et durable, l'entrée par les droits.**

Nous avons anticipé ? C'est bien mais il faut maintenant passer « du dire au faire ». Le « faire » nous le faisons aujourd'hui tous ensemble, mais vous, membres du CFSI, vous le faites aussi à l'échelle de vos territoires et de vos partenariats à travers l'interdépendance, la lutte contre les inégalités. La lutte contre les inégalités, c'est favoriser des alternatives, d'autres modes de vie, de production, de consommation pour un développement durable. Il y a plusieurs niveaux de contributions : des pratiques, des méthodes de travail notamment entre pairs au niveau des ODD mais aussi entre nous au sein du CAAC. Il y a des avancées comme la prise en compte de la paix ou de la sécurité dans les ODD, mais il faut aller plus loin **pour qu'un** jour les questions de démocratie ou de la finance soient aussi intégrées. Nous sommes conscients des limites des ODD, nous devons les surmonter ensemble et être présents dans les débats. Nous devons être conscients de la réalité de nos territoires et trouver des moyens pour y faire dialoguer les acteurs autour des questions de solidarité.

Concernant le premier axe du programme, que nous avons interrogé aujourd'hui: **le pluri-acteurs dans la lutte contre les inégalités**, nous avons des premières idées à creuser :

- le pluri-acteurs ouvre un carnet d'adresses et permet de se rendre compte que nous **ne sommes pas seuls** ;
- le pluri-acteurs permet de **lever des « à priori »** mais aussi être dans des différences culturelles, qui ne sont pas forcément être en accord, et **se confronter** ;
- le pluri-acteurs, c'est **accepter des rythmes**, avec des structures qui démarrent, qui ne sont pas dans les mêmes rythmes ;
- le pluri-acteurs, ce sont des **rapports de force**, mais c'est aussi ce qui donne la **légitimité à l'action**, permet de trouver des **alliances** quand seul on ne peut réussir ;
- le pluri-acteurs, c'est un **regard extérieur** qui permet de réfléchir autrement.

En termes de méthodes, cela pose la question de savoir où placer le curseur. Travailler avec le secteur économique ne signifie cependant pas faire le jeu de toutes les entreprises quand elles ne répondent pas à nos valeurs. Il y a des compromis à trouver entre des intérêts divergents et la question est « comment les faire ? ». **Quel est l'élément où on doit chercher ces compromis ? Est-ce qu'on doit les rechercher sur une thématique ? Sur les valeurs ?** Plusieurs participants ont rappelé qu'on ne doit pas déroger aux valeurs, d'autres ont insisté sur les **intérêts** : on doit savoir pourquoi on s'allie, pourquoi on est ensemble d'où la **nécessité d'avoir un référentiel commun**. Il faut aussi être conscient de nos différences et désaccords. Même si nous n'avons pas les mêmes valeurs, on peut peut-être essayer de

continuer à dialoguer, à avancer, à agir ensemble et petit à petit dépasser ensemble nos limites. Une des conditions du pluri-acteurs, est d'avoir une **ingénierie d'animation**. On doit s'éduquer sur nos pratiques, nos modes de faire, accepter les temps longs, ce qui n'est pas facile, notamment envers les bailleurs, savoir saisir des brèches, identifier les leviers sur lesquels s'appuyer, c'est aussi avoir le courage de créer des instances avec des acteurs qui ont des intérêts très divergents et savoir identifier des sujets sur lesquels on peut travailler ensemble.

Concernant le second axe relatif à *l'évolution de l'aide à l'interdépendance territoires*, nous avons fait différents constats :

- une reconnaissance de plus en plus forte du **fait territorial**, qui se retrouve dans la loi sur le développement qui définit la coopération comme l'identification d'enjeux communs et la recherche de solutions partagées ;
- cette démarche nous oblige à **modifier nos postures** : comment passer d'une position de celui qui sait à une position de récipiendaire, est ce qu'on est prêt à accepter le regard extérieur sur nos processus qui va nous questionner sur nos modes de faire et nous remettre en question ?
- **Coopérer de territoires à territoires, c'est réussir à trouver des synergies** avec des acteurs qui ont des intérêts divergents.
- Il faut réussir à travailler sur **l'interaction des différentes échelles** : du local au national et à l'international. Une approche territoriale ne se limite pas au local, elle doit interagir au niveau global.
- Les difficultés sont identifiées et devront être surmontées. Elles concernent les restrictions budgétaires, les changements dans les organisations et les institutions. **Face à ces changements, l'alliance à plusieurs acteurs permet une stabilité** en sortant de la relation bilatérale et en s'affranchissant de la prédominance d'un acteur qui peut évoluer ou rompre la relation.
- Il faut réussir à élargir le tour de table pour trouver ensemble des moyens pour avancer ici et là-bas. **Sortir, décloisonner, c'est cela qui est important.**

## PARTICIPANTS CFSI

Prénom	Nom	Organisation
Sarahi	Gutierrez	Batik International
Anne	Rocheteau	Cap Solidarités
Faustine	Wawak	Cap Solidarités
Jean-Jacques	Guigon	CGT
Mariannick	Le Bris	CGT
Marie-Christine	Naillod	CGT
Renata	Tretiakova	CGT
Elsa	Cardinal	Coopération Atlantique
Michèle	Pelé	Coopération Atlantique
Bernard	Suaud	Coopération Atlantique
Marine	Borsato	GRDR
Pauline	Casalegno	GRDR
Germain	Labonne	GRDR
Patricia	Huyghebaert	GRET
Pierre	Jacquemot	GRET
Marc	Lévy	GRET
Gaëlle	Dombu Smeets	ESSOR
Ivan	Crouzel	IRG
Elisabeth	Dau	IRG
Jean-Louis	Sabatié	Secours Populaire français
Valérie	Plougastel	UNMFREO
Lucien	Cousin	Comité d'orientation stratégique CAAC
Agnès	Bélaïd	CFSI
Hélène	Basquin	CFSI
Fabienne	Clochette	CFSI
Pascal	Erard	CFSI
Yves	Le Bars	CFSI
Emilie	Leroux	CFSI
Anne-Françoise	Taisne	CFSI



COMITÉ FRANÇAIS POUR  
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

32, rue Le Peletier  
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50  
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : [info@cfsi.asso.fr](mailto:info@cfsi.asso.fr)  
[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

